



26 octobre 2017

Qualité de l'air - Zones de circulation restreinte

Cacophonie en région frontalière

Une pastille pour circuler à Strasbourg lors des épisodes de pollution à partir de mercredi, une autre pour entrer dans Karlsruhe ou Fribourg, quelle que soit la qualité de l'air. À quand un seul et même dispositif de circulation différenciée contre la pollution atmosphérique ?

L'Europe a défini en 2008 les objectifs à atteindre en matière de qualité de l'air tout en laissant aux États toute latitude pour y parvenir. Sous le nom de Umweltplakette, l'Allemagne a presque immédiatement mis en place une vignette verte Euro4, excluant les véhicules les plus polluants de la circulation dans 56 Umweltzonen (zone à circulation restreinte). Le dispositif concerne également les véhicules étrangers et a été adopté par une vingtaine de villes dans le Bade-Wurtemberg dont Heidelberg, Karlsruhe, Fribourg-en-Brigau ou Stuttgart (Kehl et Offenbourg n'en font pas partie).

Avec le dispositif Crit'Air qui entre en vigueur à partir du 1er novembre sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la France a fait le choix de la circulation différenciée uniquement lors des épisodes de pollution. « Si les enjeux environnementaux sont les mêmes, les systèmes respectifs de part et d'autre du Rhin sont loin d'être intercompatibles, déplore le centre européen de la consommation. Or les échanges et la circulation vers l'Allemagne font partie des préoccupations quotidiennes des Français vivant en région frontalière. »

La France distingue sept catégories de véhicules, l'Allemagne que trois (rouge, jaune*, verte, cette dernière étant la seule à être autorisée dans les Umweltzonen). La France ne restreint la circulation que lors des épisodes de pollution les plus sévères, l'Allemagne en toutes circonstances. En France, les véhicules sans vignette sont autorisés au stationnement ; outre-Rhin, ils sont interdits dans toute la zone...

Le centre européen de la consommation regrette qu'il n'existe aucune reconnaissance mutuelle des systèmes, obligeant les automobilistes frontaliers à connaître les deux

dispositifs et à équiper leur pare-brise de deux vignettes écologiques en plus des macarons obligatoires.

« La protection de l'environnement ne devrait pas séparer les gens »

Les deux associations environnementales Alsace Nature et le Bund régional du Rhin supérieur sud ne disent pas autre chose. Elles demandent une rapide mise en œuvre de solutions européennes et des vignettes uniformes en Europe. « Des règles pertinentes et nécessaires pour une plus grande protection de l'environnement ne devraient pas séparer les gens. Les présentes vignettes ne devront, à ce titre, n'être qu'une solution transitoire. »

Afin de répondre plus complètement aux enjeux de déplacement, les deux associations appellent en outre de leurs vœux « un système intégré de transports collectifs à l'échelle du Rhin supérieur, ainsi qu'un renforcement des infrastructures et équipements dédiés aux mobilités actives (vélo, marche...) ».